

- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Cour, Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je tiens à remercier les cofacilitateurs sur la coopération, notamment la France et le Sénégal, pour avoir organisé cette importante session plénière sur la coopération.
- Comme beaucoup l'ont déjà souligné avant moi, le fonctionnement efficace de la Cour dépend largement de l'étendue et du degré de coopération qui lui est fournie, tant par les États parties et les États non parties que par les organisations internationales et la société civile.
- Dans le cadre des enquêtes, des procès et de l'exécution des jugements, la CPI doit compter sur la coopération des États dans des domaines tels que l'aide aux enquêtes et à la collecte des preuves, les arrestations, le transfert des accusés et l'exécution des jugements et des acquittements. Les témoins et leurs familles doivent être protégés, et souvent réinstallés.
- La Suède a conclu deux accords volontaires, l'un, en 2007, sur la réinstallation des témoins en Suède et l'autre, en 2017, sur l'exécution des peines.
- Nous avons eu une bonne coopération relative à ces accords avec la Cour et nous nous sommes engagés à continuer à coopérer et à apporter notre soutien à la Cour ainsi qu'à échanger les meilleures pratiques avec d'autres États.
- La Suède encourage les autres États à conclure des accords volontaires avec la Cour.
- Je vous remercie pour votre attention.